

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Christophe CHARBIT, Catherine CHANDOLAS, Yann-Fabrice FAUCILLE, Pierre BIVAS, Jacky BLONDEL, Ludovic DAVOINE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PÊCHEUR

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Éric BOISTEAU (pouvoir à J. BLONDEL), Patrick BRICON (pouvoir à C. CHANDOLAS), Didier BROQUET (pouvoir à T. HOCHARD), Laurence MARTIN (pouvoir à P. LE PECHEUR), Nadine SISTIAGUE (pouvoir à YF FAUCILLE), Claire DOMINGUEZ (pouvoir à P. BIVAS)

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence PETIPHAR

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum n'ayant pas été atteint à la précédente réunion du conseil, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h03.

Les PV des séances du 15 février et du 10 mars 2025 sont approuvés par les membres du Conseil, sans remarque.

1/ Délibération n° 2025-9 : Arrêt du compte de gestion 2024 de la Commune

M. le Maire rappelle l'ampleur du travail effectué, notamment en ce qui concerne les dépenses du village. Il indique, après avoir souligné que l'ensemble des documents ont été envoyés au préalable aux membres du Conseil, que cette année encore, il y a un excédent dans l'exercice de fonctionnement. Tout en rappelant l'objectif de poursuivre les travaux d'économies d'énergie.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Unanimité

2/ Délibération n° 2025-10 : Arrêt et vote du compte administratif 2024 de la Commune

M. le Maire rappelle qu'il s'absentera évidemment au moment du vote, mais qu'il reste à disposition en attendant, si des questions survenaient.

M. BIVAS demande si les recettes d'investissement comprennent par exemple les subventions.

M. le Maire répond que c'est en partie le cas, tout en tenant compte que l'octroi de certaines subventions est soumis à la dépense effective des dépenses. **M. le Maire** rappelle que l'ensemble de ces éléments se trouvent notamment dans la note de synthèse jointe.

Après la sortie de **M. le Maire** de la salle, et sous la présidence de **Mme CHANDOLAS**, suite à la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 7 / Nombre de votants : 13

Pour : 9 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

A l'issue du vote, **M. FAUCILLE** indique faire passer la feuille pour l'approbation du compte administratif à la signature des membres du conseil.

3/ Délibération n° 2025-11 : Affectation des résultats du compte administratif 2024 de la Commune au budget primitif 2025 de la Commune

M. le Maire, revenu en salle à 20h28 et reprenant la présidence du conseil, rappelle que le résultat de clôture est de 337 622,83 €, et que le besoin de financement en investissement s'élève à 187 290,41 €. L'objet de la présente délibération est de les affecter dans les sections de fonctionnement et à l'article R002 et en investissement à l'article 1068.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

4/ Délibération n° 2025-12 : Vote du taux de fiscalité directe locale 2025

M. le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition actuels, comme les années précédentes.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Contre : 2 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ) / **Abstentions : 2** (M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

5/ Délibération n° 2025-13 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

M. le Maire rappelle l'engagement de la Commune à soutenir les associations, qui participent à la vitalité du territoire. Il est proposé un montant global de subventions aux associations de 15 200 €.

M. LE PECHEUR s'interroge sur la raison de la baisse de la subvention proposée pour l'association Fêtes et Loisirs.

M. le Maire rappelle que la même règle est appliquée à l'ensemble des associations, en fonction de leurs fonds de réserve, de l'activité sur la commune, du nombre d'adhérents ou d'événements. **M. LE PECHEUR** indique que les finances de cette association se sont améliorées en 2024, grâce notamment à la subvention, et que c'est un triste signe, qui met en danger l'organisation de la soirée de novembre, qui risque de ne pas pouvoir se faire.

M. le Maire rappelle que les fonds de cette association sont confortables, et que la subvention n'est pas un dû. Il apparaît logique d'aider en priorité les associations qui en ont besoin, comme cela se pratique depuis toujours.

M. LE PECHEUR relève qu'une subvention est attribuée désormais aux Restos du Cœur. Il demande le nombre d'Aulnaysiens qui en bénéficient. **M. le Maire** indique ne pas avoir connaissance de ces chiffres. **M. LE PECHEUR** demande à **M. le Maire** si il préfère donner aux Restos du Cœur, sans savoir où l'argent va aller. **M. le Maire** rappelle qu'il est de notoriété publique que cette association est en grande difficulté, et indique que la Croix Rouge, par exemple, n'a pas demandé de subvention cette année.

M. LE PECHEUR indique que l'année dernière, il avait été évoqué que l'association de bridge deviendrait aulnaysienne. **M. le Maire** répond qu'en effet l'association est dorénavant domiciliée à Aulnay. Mais pour autant, cette association ne demande pas de subvention à la municipalité.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

6/ Délibération n° 2025-14 : Vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2025 – Nomenclature M57 abrégé – Vote par chapitre et Fongibilité des crédits

M. le Maire rappelle que les tableaux avec les différentes ventilations sont joints aux dossiers des membres du Conseil. Il rappelle également que le souhait est de ne pas minorer les dépenses. Il précise que la ligne 212 correspond aux abribus et panneaux d'affichage. Ce dossier avance, en attendant que l'achat des terrains se concrétise. **M. LE PECHEUR** demande le montant de l'avance faite au diocèse dans le cadre des travaux de l'église.

M. le Maire indique qu'en 1348, le montant de 24 955 correspond à ce que le diocèse va reverser à la Commune. Il précise que la souscription n'est pas close.

M. DAVOINE interroge sur les dépenses du cimetière. **M. le Maire** indique qu'il va falloir prévoir un nouveau colombarium, ainsi que des levées de tombes, sachant que le montant moyen est de 1000€. Le travail concernant le cimetière est engagé, et qu'il faudra le poursuivre, notamment concernant son accessibilité PMR. **M. le Maire** précise que la délibération concernant le cimetière sera reportée à un prochain conseil, le sujet restant encore à finaliser.

Concernant l'article bois et forêts, **M. le Maire** précise qu'un arbre malade qu'il faut faire tomber par une entreprise coûte entre 500€ et 1000€.

M. LE PECHEUR relève qu'il n'y a pas de dépense prévue en 2182, pour le matériel de transport. **M. le Maire** répond qu'en effet il a fallu faire des choix budgétaires, mais que la municipalité restera ouverte à de potentielles bonnes occasions, permettant d'améliorer les conditions de travail des agents.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

A l'issue du vote, **M. FAUCILLE** indique faire passer la feuille pour l'approbation du budget primitif à la signature des membres du conseil.

7/ Délibération n° 2025-15 : Autorisation du Maire à demander une subvention à l'État au titre de la DETR pour le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures de la salle polyvalente

M. le Maire rappelle les objectifs des investissements par la Commune : la sécurité, la qualité des services de proximité et la préservation de l'environnement. Les travaux envisagés dans la salle polyvalente s'inscrivent dans ce cadre.

M. LE PECHEUR demande quand se réunira la commission travaux. **M. le Maire** indique que le dossier est en cours de montage, qu'il s'agit pour le moment de demander les devis et les subventions. Il rappelle également que l'organe de décision final est le conseil municipal, et non pas la commission travaux.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Unanimité

8/ Délibération n° 2025-16 : Autorisation du Maire à demander une subvention à l'État au titre de la DSIL pour le remplacement des huisseries de la partie arrière de la Mairie (fenêtres et portes) et de la véranda qui relie la partie avant à la mezzanine.

M. le Maire rappelle que les travaux projetés consistent à remplacer les huisseries évoquées dans le titre de la délibération. Une partie des subventions est déjà obtenue, mais la recherche de subventions continue. Il est rappelé que ces travaux ont déjà été votés par le Conseil précédemment.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Unanimité

9/ Délibération n° 2025-17 : Autorisation du Maire à demander une subvention au titre des Fonds Verts pour l'aménagement du parking et du parvis de l'église.

M. le Maire rappelle que le projet d'aménagement du parvis et du parking de l'église, en annexe des dossiers, poursuit des objectifs de sécurité, de désimperméabilisation des sols, de végétalisation. Pour un coût estimatif de 288 865,20€ TTC. Ce projet a été présenté à un précédent conseil, le devis est joint, mais le souhait est de réduire les dépenses au maximum.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

10/ Délibération n° 2025-18 : Autorisation du Maire à signer la convention de recouvrement d'impayés avec la DGFIP

M. le Maire indique que le montant des titres exécutoires émis pour les retards de paiement, pour l'année 2024, s'élève à 40 598,37€ (restauration scolaire, activités périscolaires et extrascolaires, étude surveillée ou dirigée). Il est rappelé que les familles disposent normalement d'un délai de 30 jours pour effectuer leur règlement.

M. le Maire indique que les règlements scolaires et périscolaires seront revus prochainement, et que la commission jeunesse se réunira avant le prochain conseil.

M. LE PECHEUR demande si le montant des impayés était similaire en 2024. **M. le Maire** répond que la tendance des impayés est à la hausse. Des familles peuvent être en difficulté, et dans ce cas, des aides peuvent être apportées, et la Mairie peut mettre en lien les familles avec des assistantes sociales par exemple.

M. DAVOINE indique qu'il serait intéressant de connaître la ventilation des impayés (matin, cantine, soir) et le

quotient familial des familles concernées. Un huis clos est demandé, pour évoquer une situation précise, entre 21h42 et 21h47.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

11/ Délibération n° 2025-19 : Tarifs et conditions de location de la salle polyvalente

M. le Maire indique qu'il est opportun de mettre à jour le règlement intérieur de location de la salle polyvalente, et ses conditions de location.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Contre : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

12/ Délibération n° 2025-20 : Conditions de prêt de la salle polyvalente aux associations

M. le Maire indique qu'aucune délibération n'avait été prise auparavant à ce sujet. Pour rappel, les associations qui occupent les locaux de manière hebdomadaire, pour leurs cours par exemple, ne rentrent pas dans l'objet de la présente délibération.

M. LE PECHEUR souhaite revenir sur la précédente délibération et s'interroge sur la possibilité qui existait précédemment pour les élus de bénéficier de la salle polyvalente, à titre gratuit.

M. le Maire indique que cette pratique est illégale, aussi bien pour des agents que des élus, car cela s'apparente à du favoritisme. Il rappelle que le souhait de la Commune est de se conformer au droit.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Contre : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

13/ Délibération n° 2025-21 : Tarif et conditions de location du local communal situé Place de la Mairie Colonel Arnaud Beltrame

M. le Maire informe qu'une demande est parvenue pour la location du RAM, dans le cadre d'une activité professionnelle. Il est donc nécessaire, pour répondre à cette demande, d'instaurer des tarifs de locations. **M. le Maire** rappelle que la priorité sera donnée aux activités de la Commune et aux demandes des associations.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

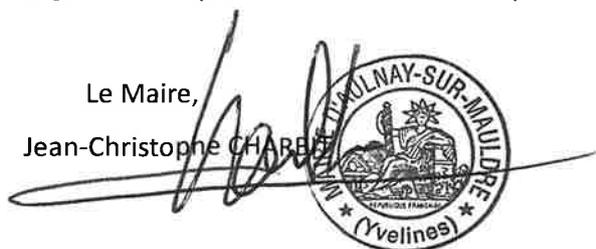
Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

Pour : 10 / Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions complémentaires, la séance est levée à 22h12.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARREAU



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE

